L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 31 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

X—Suite.

Un soir, à une réception de gala, l'empereur—qui tenait tant à l'économie qu'on l'avait vu, en habit bourgeois, entrer dans un magasin de passementerie pour contrôler le prix d'un gland de rideaux fourni par le tapissier des Tuileries—un soir, après avoir complimenté la comtesse de Farges sur la simplicité charmante de sa robe de bal, tout uniment ornée, ainsi que sa coiffure, d'une modeste fougère, l'empereur, toujours séduit et toujours prêt aussi à donner une leçon à Joséphine, dit à l'impératrice, assez haut pour qu'on l'entendit:

—Regarde comme la petite comtesse est jolie! En voilà une, du moins, qui ne ruinera pas son mari, si elle en reprend un avec ses chiffons!

Joséphine souriait; elle savait que ce simple herbage sortait de chez Bachmann-Bapst et Bapst-Ménière, les joailliers du quai de l'Ecole, et que ce délicieux travail en argent peint en vert coûtait plus de vingt cinq mille francs!

—Ce qui prouve, disait le lendemain l'impératrice en contant l'anecdote, qu'on peut s'entendre fort bien à gagner des batailles et fort mal à apprécier les chefs-d'œuvre de la joaillerie!

Louise de Farges était assez riche pour se passer de ces fantaisies. Elle ne dépendait d'ailleurs de personne. M. de Navailles, qui, ancien capitaine de la marine royale sous Louis XV et Louis XVI, ne sortait pas plus de sa chambre qu'autrefois de sa cabine, le vieux marquis de Navailles. l'aïeul de la comtesse, la laissait libre, quoi qu'il en fût navré, d'aller à la cour de celui qu'il n'appelait jamais que de ces trois noms: l'*usurpateur*, le *Corse*, ou l'*infâme*, sans compter l'*empereur des Jacobins*.

—Je ne vous contrarierai en rien, comtesse, lui avait-il dit, et puisque M. de Farges, votre époux, avait accolé son blason à ces sabres, libre à vous de continuer à paraître dans une telle pétaudière! Mais où ma volonté paternelle interviendrait, c'est—entendez-moi bien—à l'heure où il vous prendrait fantaisie de choisir un époux parmi ces soldats; alors je me souviendrais que je suis le marquis de Navailles, et que, malgré ces libertés nouvelles dont je me soucie comme d'un zeste de citron, malgré votre émancipation, votre veuvage, moi, représentant de la famille et le dernier de la branche aînée d'une race de preux, j'ai le droit de dire: "*Je veux!*" à la fille de mon fils!

—Vous avez ce droit là, certes, monsieur le marquis, avait répondu la comtesse, mais soyez sans crainte, votre petite fille ne vous donnera pas l'occasion d'en user!

—Pourquoi?

—Parce que je ne me remarierai vraisemblablement jamais!

La comtesse, en effet—Agostino le savait maintenant—paraissait plus enchantée de sa liberté qu'elle n'eût pu l'être d'une union nouvelle. Rue du Mont-Blanc, elle avait réellement sa cour. Les poëtes et les artistes y étaient reçus, en même temps que les courtisans des Tuileries, un peu comme ils devaient l'être plus tard à l'Abbaye-au-Bois.

C'était même là le seul grief qu'eût jamais articulé Napoléon 1er contre celle qu'il appelait *sa petite comtesse*.

—Ah! ça, vous aimez donc les idéologues, comtesse? lui dit-il un jour brusquement?

—Les idéologues, sire?

—Les rimeurs, les phraseurs, les gens en appétit d'ambroisie!

—J'aime tout ce qui charme et tout ce qui pense, comme j'aime tout ce qui est souverain et digne d'admiration, sire!

—Oui, vous en tirez par un compliment. Il y a toujours de la fine mouche dans la femme la plus charmante. Enfin, dites-leur donc de ma part à vos poëtereaux, qu'il est de leur devoir de nous faire des tragédies patriotiques, guerrières, des pièces de quartier-général, en un mot. Quand la poésie ne sert pas à marquer le pas de charge, elle n'est bonne à rien!

—En vérité! Pas même à célébrer les victoires gagnées au son du clairon, sire?

—Cette petite femme! avait dit Napoléon en s'éloignant, elle a toujours le dernier mot!

C'était là celle dont Andréina avait fait brusquement passer le fantôme devant le désir ambitieux d'Agostino! C'était là celle que le marquis avait aperçue, éblouissante de beauté, emportée dans son landau comme une déesse dans un char!

Et, peu à peu, avec les journées, avec les nuits pleines de rêves, de rêves de fortune faits aux côtés de cette Thérèse, qui était elle-même un rêve d'amour, mais réalisé au prix d'une infamie, Agostino Ciampi en était venu à se dire que la fortune était là, derrière la muraille du jardin où il avait vu Solignac se promenant avec Andréina, et il se répétait à lui-même, comme pour s'exciter à plus oser, à plus espérer, à tout entreprendre:

—Eh! bien, oui, Andréina a raison! Il faut épouser cette femme!

Tous les mirages sont séduisants et paraissent placés à portée de la main quand on ne cherche pas à les atteindre. Mais, pour réaliser un semblable songe, que faire? Pour être aimé de Louise de Farges, quelle aventure tenter?

Chose extraordinaire, Agostino aimait toujours Thérèse. Il l'aimait pour la séduction puissante qu'elle gardait, pour sa beauté de marbre, pour cette flamme dont elle le brûlait lui-même. Cet amour, le marquis savait bien qu'il pouvait être la satisfaction d'une passion, mais que le terme en était marqué. Même aux heures d'ivresse les plus profondes, Agostino n'avait répondu que par un sourire à ces incessantes questions de la femme aimée et avide d'un amour éternel:

—Toujours, n'est-ce pas, tu m'aimeras toujours?

—Oui, toujours, disait-il.

Et sa pensée cheminait ailleurs.

Ce *toujours* devait-il avoir beaucoup de lendemains?

Thérèse ne calculait pas. Elle croyait. Mais une telle âme, si confiante,—plus encore, si crédule,—était faite pour se détacher rapidement et se reprendre le jour où elle s'apercevrait qu'elle s'était trompée et qu'on l'avait trompée.

Pour le moment, elle trouvait dans son affection une excuse à son crime. Cette femme en était à croire qu'on peut ainsi recommencer sa vie—et qu'on n'a rien à craindre lorsqu'on a trouvé le dévouement attendu et la réalisation d'un rêve.

Ce chimérique et romanesque esprit devait au surplus s'éveiller brusquement, comme on se redresse en sursaut, la nuit, aux cris effrayants d'incendie.

Les jours avaient passé, pendant lesquels Ciampi avaient médité les paroles comme le mot d'ordre d'Andréina. Quelle que fût sa persistante passion pour Thérèse, le marquis était résolu à l'immoler à son ambitieux désir. Il était de ceux qui n'hésitent pas devant une amputation pour sauver le corps.

Agostino revint un soir, à l'humble logis du faubourg Saint-Antoine, plus pâle qu'à l'ordinaire, les lèvres serrées, silencieux. Il tenait baissées sur ses prunelles ses paupières alourdies, et ce regard, impénétrable d'ordinaire avec son léger strabisme, était devenu invisible.

Thérèse fut très frappée par l'expression de cette physionomie et elle devint aussitôt inquiète. Nature magnétique et d'une impressionnabilité singulière, elle éprouva tout aussitôt ce pressentiment d'un malheur quelconque, sorte de divination indéniable, absolument réelle, et qui fait parfois de la vie un incroyable roman.

—Qu'y a-t-il, cette fois? demanda-t-elle au marquis en essayant de le regarder en face.

Il baissait la tête, il évitait ce regard. L'expression du mâle et superbe visage de cet homme était d'ailleurs une sorte d'ennui et de malaise plutôt que de colère ou de douleur.

—Que se passe-t-il? Tu as vu mon mari? demanda Thérèse.

—Non!

—Alors, pourquoi cet accablement? Ne sommes-nous plus en sûreté? Faut-il fuir encore d'ici? Si tu le veux, nous partirons ce soir même.

—Eh! fit Agostino, qu'importe le coin du monde où l'on se trouve si l'on n'y peut vivre selon son désir!

Il avait prononcé ces mots avec une amertume concentrée qui montra bien à Thérèse qu'elle ne s'était point trompée.

—Tu souffres, Agostino, dit-elle. Que te manque-t-il?

—La vie! fit le marquis.

Thérèse recula, surprise.

—Eh bien, oui, la vie! reprit le marquis, car végéter comme nous le faisons, est-ce vivre?

—Si tu penses à moi, je te jure que je n'ai jamais été aussi heureuse, jamais, entends-tu, que dans cette sombre maison!

—Oui, sans doute, je songe à toi.... à toi qui t'es dévouée et sacrifiée.... Mais nos deux existences ont encore d'autres soucis.

—Lesquels?

—Thérèse, dit Agostino, je suis sans ressources maintenant.

—Sans ressources?

—Oui. Ah! voilà des réalités qui coupent les ailes à tous les songes! Plus d'argent. Je me débats dans le vide. Je cherche. J'interroge. Il y a comme une muraille là, devant nous, infranchissable et contre laquelle tous mes efforts vont se briser comme des bulles de savon! Je ne t'ai rien dit jusqu'ici, voulant garder pour moi et en moi toutes mes inquiétudes! Que d'heures d'anxiété! mais la misère, tu ignores ce que c'est, toi, Thérèse, cette chose épouvantable: la misère! Eh bien, elle est là, elle nous guette! Demain elle va nous étreindre!

Thérèse regardait Agostino Ciampi avec des yeux presque égarés. Il ne lui avait jamais parlé ainsi! On eût dit vraiment que ce n'était plus le même homme. Il mettait tant d'acharnement à prononcer ce mot lugubre,—la *misère*,—qu'elle se demanda un moment s'il ne voulait pas tout simplement mettre à l'épreuve le courage de la femme aimée.

Mais non. Le marquis continuait. Il peignait à Thérèse ses luttes, ses tentatives, ses désirs, ses rages, ses déceptions.

—J'ai vendu mes bijoux, je n'ai plus rien!... Sans cela!... dit Thérèse.

—Ah! tes bijoux! qu'est-ce que tes bijoux? La bouchée d'une partie de cartes! .... J'en ai dévoré bien d'autres! —Oui, pour faire avec toi, pour être riche, pour toi, j'ai joué et j'ai perdu. Maintenant, je n'ai plus qu'à reprendre ma capote de soldat et à aller me faire casser la tête pour une cause qui m'importe peu. Quant à attendre le succès de ce complot militaire où des insensés ont mis leur tête pour enjeu, voilà encore une partie que je n'espère plus gagner! Je l'ai cru un moment. *Ohimè!* quelle sottise! Tout est dit. Je suis désespéré! Que faire?

—Je n'en sais rien, répondit Thérèse, mais ce que je devine, c'est que tu ne m'aimes plus!

—Moi? fit Agostino.

Elle avait prononcé cela d'un ton grave qui ne lui était pas habituel. On eût dit que quelque chose venait de s'écrouler en elle brusquement, comme sous un vent d'orage.

—Chère Thérèse, ne t'ai-je pas dit que c'était pour toi que j'ai tenté le sort, jeté au tapis vert tout ce que j'avais? Tout, tu entends? Ah *maladetto*! Une fortune!

—Eh! bien, pauvres ou non, ne pouvons-nous pas nous aimer? reprit la jeune femme en plongeant, cette fois, son regard dans les yeux fauves du marquis.

—Oui, nous aimer, dit-il, mais non pas jouir de cette vie que je voulais somptueuse et large. Etre pauvre, quelle rage, être dédaigné, ne pas avoir sa place au banquet, quand on y a droit et quand on a, comme moi, les dents d'un affamé! Tu ne comprends pas? ajouta-t-il en se tournant à son tour, et bien en face, vers Thérèse, qui demeurait immobile, comme écrasée par ces paroles dont chacune était une révélation.

—Si, je comprends, répondit-elle. Ou du moins, j'ai peur de comprendre!

—C'est-à-dire?

—C'est-à-dire qu'entre toi et le monde entier je n'hésiterais pas, je te resterais; et qu'entre moi et je ne sais quel rêve de grandeur ou de luxe, tu me sacrifierais sans pitié, comme une chose inutile. Je le vois.... je le sens.... Oh! ne dis pas non! Je viens de lire en toi-même comme dans un livre ouvert.

(*A continuer.*)

Plumes en or et crayons chez Hill No 86 rue St-Charles.

☞ Beaux thés noirs, verts ou mêlés pour une piastre la livre, au magasin de thé de la rue du Camp No. 5. Tout acheteur d'une livre ou plus recevra gratis une magnifique boîte à thé.

Le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine, vient de recevoir à l'occasion des fêtes, un bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout le monde est invité à aller les examiner.

☞ Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

Bon marché en Bijouterie chez Hill, No 86 rue St-Charles.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Ce mois seulement, tout acheteur d'une piastre de thé ou plus, au dépôt de la rue du Camp No 5, recevra gratis une belle boîte à thé. Allez sans délai.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Ag. No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 6 heures P. M.;

IDA.

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

LOTUS No 2,

(remplaçant le Trenton,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERRES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

25sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

P. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bond Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau—

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bond Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ansai bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 h. P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à 10 A. M. Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt.
J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,

13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord et à B. RIVET et P. CHARLET,

16juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$3,768 28
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 83
Dû par d'autres banques nationales	6,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	551 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	5,148 18
Primes payées sur bons des E-U	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	10,063 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 05
Espèces	844 15
Billets Legal Tender	0,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,602 46
Billets de la Banque nationale en circulation	178,290
Dépôts individuels	252,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 63
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—15 Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 6 Janv. à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

28fé—1m

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers de Donaldsonville; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent. C. H. ALLEN, Directeur-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour ... 7.30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5.00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle ... 10.00 a. m.
Exprès de nuit ... 9.30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov. Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express ... 7.30 a. m.
Through Express and Mail ... 5.00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail ... 10.00 a. m.
Night Express ... 9.30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov. Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans... 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8		9	
10		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:25 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:25 A. M.	Express	11:30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	12:30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour des points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58	
Primes remboursées	23,222 72	
		190,824 26
		$468,073 65
Plus intérêts		35,985 14
		$504,058 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,482 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 20	
		476,855
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,122 77
Garanties et billets hypothécaires	211,860 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 06
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 66
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,290 81
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,000 00
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,575 79
Compte suspendu	3,070 18
	758,569 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés	5,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,392 73
	$677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,926 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. H. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

21janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu	$114,863 23	
Sur risques de mer	69,361 27	
Sur risques de rivières	29,566 95	
Total des primes		$213,790 88
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$210,645
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 63	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 90	
		$102,698 97
Réassurances	21,918 79	
Réfactions (rebate)	9,862 57	
Taxes	7,459 83	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,416 18	
		$181,996
Réservé pour primes non-terminées		$17,520 83

La Compagnie possède l'ACTIF suivant et Capital en Stock-notes

Comptant	42,418 9
Comptes en voie de collection	15,602 1
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 38
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,138 52
	$294,317
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196
	$294,220 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, R. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, E. De Gas, E. Gannoheau,
J. B. Camors. W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders

INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,021 46	
Primes de mer	24,210 03	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 63

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie	$64,817 29	
Sur les risques de mer	17,695 21	
Sur les risques de rivières	18,321 71	100,844
		$110,239 43
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,563	
Réassurances	15,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 36	
Réservé pour pertes non réglées	10,000 00	45,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	262,226 55
	$562,356 12

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit ... 5
Dividende primes remboursées ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Hays,
J. A. Braso, Col. T. H. Hunt,
W. T. Elak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. E. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 135 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,466 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$237,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	32,344 65	
	$327,476 50	
Taxes	35,609 93	
Réassurances et primes remboursées	26,349 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$287,814 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 90
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	655
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,223,893 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 69	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 23	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 06	
Sur risques de mer	15,447 72	
Sur risques de rivières	55,693 91	$140,348 59
Taxes, escompte en lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,942 33	$98,617
Prêts sur actions, sur demande	127,439 58	
Argent au banque	63,629 96	200,529 54
Propriétés foncières		115,799 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,851
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,614 1
Total de l'actif		$617,201 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 27 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu d'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, B. B. Post,
Edward Fisbury, John B. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentall, A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 842,231
Tiré au-delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	606,008
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	22,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	8,518
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	15,063
Dépenses, Courantes	4,972,
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	67,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,679 9
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 93
Espèces	15,195 77
Billets Legal Tender	254,000 0
	$1,804,723 18

PASSIF.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,253
Escompte	3,856
Change	13,686
Intérêt	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 0
Dividendes non-payés	782 3
Dépôts Individuels	887,915
Chèques Certifiés	7,515 37
Dû à des Banques Nationales	1,532
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,804,723 1

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact.

F. FOUESIME,
E. S. KEEP,
A. WISE

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,976 67
Tiré en sus	4,242 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	25,085 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,637
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,800 57
Dépenses courantes et taxes payées	11,162 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,313 33
Billets d'autres banques nationales	8,973 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 8
Espèces	27,672
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,591,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,063
Billets de banque non rachetées	269,995
Dividends non payés	340 8
Dépôts individuels	$988,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	23,297 — 1,023,142 33
Dû à d'autres banques nationales	12,253 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,699 63
Total	$1,591,460 64

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, H. HOCHENTRE

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$534,376
Pertes, dépenses, taxes	$195,868 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. I. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,284 55	
Primes sur les rivières	13,066 56	
Primes maritimes	9,042 22	
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 60
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 88	
Pertes sur les rivières	18,422 12	
Pertes sur mer	516 17	
	$41,127 64	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	9,497 38	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,504 35
		16,562 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	6,720 67
Prêts garantis par hypothèque	31,606 12
Effets à recevoir pour primes	22,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 53
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	8,700 00
En caisse	27,062 84
	$243,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,121 3	$133 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1876		15,745 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		6,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,408 43
		$117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,964 42
Mobilier	4,953 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,800 00
Comptes pour tes recouvrements net	14,652 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HURTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$167,128 75
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$31,247 66	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		
		136,981 5
		$63,111 1
Total de l'Actif		$764,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
E. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, R. Sieg,
den, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Kicks, S. I. Nast,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. [illegible]
Louis Schwarz, M. Frank, [illegible]
X. Weissenbach, H. S. Gogreve, [illegible]
R. Wildermann [illegible]

Notice to Tax Payers

THE undersigned respectfully [illegible] the Tax-Payers and the public [illegible] that he has removed his office [illegible] change Alley between Bienville [illegible] house streets to No 56 [illegible] tenders his heartfelt thanks [illegible] tronage which has been [illegible] the last twelve years, and [illegible] of the same.

Avis aux Co[illegible]

Le soussigné a [illegible] Passage de [illegible] Bonnae au No [illegible] cette occasion [illegible] public en g[illegible] lui a é[illegible] soussign[illegible] nner à d[illegible] néral.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ... Rue Carondelet ... 37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 60	99,667
Montant net des primes		$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,220 65	$269,170
Réassurances	14,369 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	23,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	15,021 60	$390,552
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,482 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions du chemins de fer de la ville	79,548 66
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 0
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,655 23
Ca suel (surplus)	118,818 65 — 1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 24 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 68) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et les primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Freiridge
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. K. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Kahleman.

22mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,169,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	656,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,255 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	79,078 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	188,374 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	22,232 36
Billet legal tender	153,456 00 — 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	26,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	35,590 84
D'autres profits non partagés	35,590 82
Billets de banque nationale non rachetés	600,000 00
Dividendes non payés	9,559 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

12oct—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	[illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance	[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la [illegible] suit: Billets payables [illegible]

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$138,213
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,311 66	
Primes sur les Risques de mer	23,772 19	
Moins les primes rendues	3,727 66	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,687 06	24,414
Primes nette pour l'année 1873		$142,668 14
Déficit pour l'année 1872		15,245 83
		$156,804 99
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,957	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	15,775 42	
Réassurances		,481
Taxes		,933
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,964 91	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	26,787 53	
	4,219	
	$54,965 28	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,377
		$156,834
Pertes non réglées		20,00
		$156,35

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,403 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
	$52,873 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,063 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 09
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	395 00
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	1,00
Actions de Compagnies d'assurance	2,22
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	356,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$4,115,492 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	48,715 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	92,751 95
Dû par d'autres banques nationales	55,095 56
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,714 19
Dépenses courantes et taxes payées	35,061 09
Primes payées	56,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,518 22
Billets d'autres banques nationales	36,362 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,575 73
Espèces	77,479 17
Billets Legal Tender	466,822 00 — $705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4 000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$800,000 0
Surplus	35,590 84
Autres profits non partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,831 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,971 02
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00 — 1,342,921 58
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496 66
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 153 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 58	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,456 ... $151,322

Propriétés foncières appartenant à la compagnie [illegible]